

Adhérer à l'association

Qui peut adhérer à l'association BiblioPat ?

L'association se compose de personnes physiques, adhérant à titre personnel sans engager dans l'association leur établissement d'affectation, ni *a fortiori* leurs tutelles.

Les membres sont agréés par le conseil d'administration de l'association et doivent remplir les conditions suivantes :

- exercer ou avoir exercé dans une bibliothèque ouverte au public, qu'elle soit publique (qu'elle que soit sa tutelle) ou privée, des activités de gestion d'un ou de plusieurs fonds à vocation patrimoniale, quels qu'en soient les supports ;
- adhérer aux présents statuts ;
- s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration de l'association peut accepter, par une dérogation motivée, l'adhésion de membres qui ne rempliraient pas la première condition.

Toute personne ayant travaillé en bibliothèque et travaillant désormais dans le domaine privé pour un prestataire s'engage à ne pas utiliser la liste à des fins commerciales sous peine d'exclusion.

Consulter les [statuts actuels de l'association](#).

Pourquoi adhérer ?

10 bonnes raisons d'adhérer à l'association : j'adhère

- parce que BiblioPat, c'est une association dynamique dont je peux suivre le travail et la vie sur un site dédié, si je suis adhérent
- parce que BiblioPat, c'est un réseau professionnel convivial créateur d'occasions, d'initiatives et d'outils
- parce que BiblioPat, c'est un site Internet utile et plaisant, auquel je peux collaborer par mes publications, mes billets d'actualités et mes

commentaires

- parce que BiblioPat, c'est le partage d'informations, de savoir-faire, de bonnes pratiques sur une liste de discussion accessible gratuitement
- parce que BiblioPat, ce sont des rencontres professionnelles qui enrichissent ma réflexion personnelle et mes idées
- parce que BiblioPat, c'est efficace quand j'en ai besoin
- parce que BiblioPat a besoin d'être soutenue pour continuer à exister
- parce que l'adhésion à l'association BiblioPat n'est pas chère pour ce qu'elle apporte !
- parce que BiblioPat, c'est moi qui fais ce qu'elle est
- parce que BiblioPat, si elle n'existait plus, il faudrait la réinventer...

Comment adhérer à l'association BiblioPat ?

- Pour toute nouvelle adhésion (15 € pour l'année civile depuis 2015) : remplir le [formulaire 2023](#) et l'envoyer à la trésorière selon les modalités indiquées sur le formulaire. Pour effectuer un règlement par virement (recommandé pour des raisons de gestion), merci d'envoyer votre bulletin complété à la trésorière en indiquant votre souhait, elle vous enverra en retour les coordonnées bancaires de l'association pour finaliser l'adhésion. Pour un règlement par chèque, merci d'envoyer le formulaire et le chèque à l'adresse indiquée sur le formulaire. A réception du virement bancaire ou du chèque, l'adhésion est enregistrée ; un courriel de confirmation d'adhésion est adressé automatiquement. Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à contacter la trésorière pour obtenir un reçu.
- Pour renouveler votre adhésion, merci de consulter [cette page](#).

Institutions : pourquoi prendre en charge l'adhésion à BiblioPat de vos agents et agentes ?

BiblioPat est une association créée et gérée par des professionnels travaillant dans des bibliothèques patrimoniales représentant la diversité des situations (bibliothèques territoriales, universitaires ou d'autres établissements), tous et toutes bénévoles. Elle est un espace de ressources

et d'échanges particulièrement utile :

- dans un domaine où les formations gratuites ne sont pas fréquentes,
- pour des services aux ressources humaines parfois peu développées ou peu spécialisées et formées.

L'association donne accès gratuitement à deux sources d'informations :

- une liste de discussion qui permet de poser des questions à la communauté des 1800 abonné.es,
- des journées d'étude thématiques qui accueillent chaque année une centaine de bibliothécaires de toute la France. Elles ont toujours lieu dans un service patrimonial, que les participant.es peuvent découvrir à cette occasion.

L'adhésion (15 € par an) est individuelle et permet par ailleurs aux agent.es :

- de bénéficier des ressources publiées sur le site de l'association (synthèses thématiques sur tous les domaines d'intervention des bibliothèques patrimoniales, en perpétuel enrichissement, issues notamment d'échanges de la liste de discussion, accès à des documents types ou modèles).
- de soutenir l'organisation des journées professionnelles, espace de formation et lieu d'échanges, en accès gratuit.

L'utilité de l'association est reconnue par la profession et par le service Livre et Lecture du ministère de la Culture qui fait de BiblioPat un interlocuteur régulier.

Suite à un sondage, il apparaît que pour 70 % des non-adhérents, devoir prendre en charge personnellement des frais destinés à améliorer leurs pratiques professionnelles est un frein à l'adhésion. Or sans adhésion, ces collègues ne bénéficient pas de l'ensemble des ressources et l'association ne peut mener ses actions, en particulier les journées d'étude.

L'engagement des autorités de tutelle qui remboursent leurs agent.es est un réel bénéfice pour nos collègues et plus largement pour la profession. Qu'elles soient ici remerciées.